

PUBLIC

Membres de la délégation du personnel CSE
Représentants syndicaux (DS,RS)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis pour cette formation

DURÉE

5 jours

POINTS FORTS DE LA FORMATION

Formation adaptée aux entreprises de plus de 300 salariés.

Les attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Le financement est pris en charge par l'employeur L.2315-18 du Code du Travail

Formation actualisée en 2021 en fonction des évolutions juridiques

FORMATEURS

Juriste, Certifié « Qualité ICPF & PSI »
Spécialiste en relations sociales.

PRIX PAR PERSONNE

Suivant devis



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le certificat qualité a été délivré au titre de la catégorie « ACTION DE FORMATION »

OBJECTIF :

- Être un membre du CSE autonome, efficace et constructif
- Maîtriser le fonctionnement, les missions et les attributions du CSE
- Être capable d'analyser les conditions de travail et les risques professionnels afin d'être force de proposition et d'amélioration
- Être en mesure d'analyser les ressources financières du CSE
- Savoir élaborer une approche pragmatique et méthodique

PROGRAMME DE FORMATION :

- Le rôle, les missions et le fonctionnement du CSE
 - Mise en place du CSE
 - Périmètre d'établissements distincts
 - Composition CSE, les élections professionnelles
 - Le fonctionnement du CSE
 - Communication lors de la 1^{ère} réunion
 - Extension du rôle des élus en matière de négociation collective
- Les attributions et les moyens du CSE
 - Les attributions du CSE
 - Présentations des réclamations
 - Champ de la négociation
 - Droit de retrait, droit d'alerte
 - Les moyens d'actions
 - Les commissions du CSE
 - La procédure d'enquête, le recours à l'expert
 - Le délit d'entrave
 - Le conseil d'entreprise
- Le rôle des élus en matière de santé, sécurité et conditions de travail (RPS)
 - Le rôle économique et professionnelle
 - Les consultations récurrentes et ponctuelles (BDES)
 - Le bilan des AT/MP
 - Les principes généraux de la prévention
 - Les indicateurs et outils d'analyse, le DUERP
 - Le coût des accidents imputable aux entreprises
- Les enjeux et les acteurs de la prévention des risques professionnels – (CSSCT)
 - Les facteurs psychosociaux
 - Les thèmes spécifiques santé sécurité
 - La CSSCT
- Le compte professionnel de prévention – les services de santé au travail
 - Le C2P
 - Le rôle du médecin du travail
 - La notion d'aptitude et d'invalidité
 - La responsabilité de l'employeur
